

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 1 312 286 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

21.05.2003 Bulletin 2003/21

(51) Int Cl.7: **A47F 5/00, A47B 96/02**

(21) Numéro de dépôt: **02292816.2**

(22) Date de dépôt: **13.11.2002**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
IE IT LI LU MC NL PT SE SK TR**

Etats d'extension désignés:

AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Ploix, Dominique**
75006 Paris (FR)

(74) Mandataire: **Tanty, François et al**
Nony & Associés,
3, rue de Penthièvre
75008 Paris (FR)

(30) Priorité: **16.11.2001 FR 0114838**

(71) Demandeur: **L'OREAL**
75008 Paris (FR)

(54) **Présentoir comportant des étagères fixées en porte-à-faux et des tablettes escamotables**

(57) La présente invention concerne un présentoir
(1) comportant

- au moins une colonne (2),

- au moins deux étagères (3a; 3c) disposées en porte-à-faux sur ladite colonne,
- au moins une tablette escamotable (4a; 4b), supportée par l'une desdites étagères.

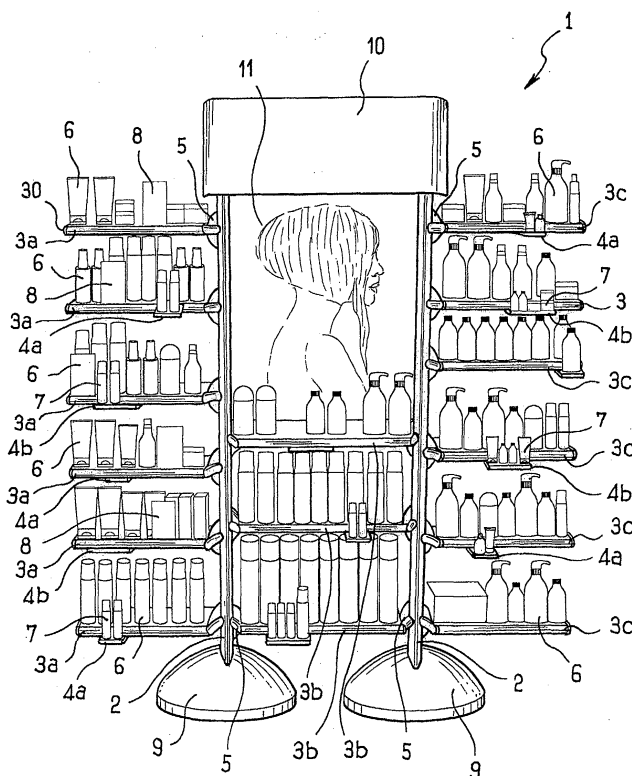


FIG.1

Description

[0001] La présente invention concerne les présentoirs d'articles divers, et notamment, mais non exclusivement, les présentoirs de produits de coloration et de soin des cheveux.

[0002] L'invention a, selon un de ses aspects, notamment pour objet un présentoir comportant au moins une colonne, au moins deux étagères disposées en porte-à-faux sur ladite colonne, et au moins une tablette escamotable supportée par l'une desdites étagères.

[0003] L'utilisation d'étagères disposées en porte-à-faux permet de diminuer le nombre de colonnes nécessaires, et donc de réduire le nombre de pièces constitutives et le coût du présentoir. Elle contribue également à améliorer l'esthétique de celui-ci. Les tablettes escamotables peuvent être utilisées pour la présentation d'échantillons par exemple.

[0004] Selon un aspect de l'invention, ladite au moins une tablette escamotable est supportée en porte-à-faux par l'une desdites étagères, lorsqu'elle est dans une position déployée.

[0005] Dans une réalisation particulière de l'invention, au moins une tablette escamotable est apte à être déplacée sous l'étagère qui la supporte, dans la direction longitudinale de cette dernière, ce qui permet de modifier son emplacement. En particulier, la tablette escamotable peut être apte à coulisser par rapport à un support monté sous l'étagère associée, et pouvant coulisser dans la direction longitudinale de cette dernière. Cela peut permettre de faire varier la présentation des produits au cours du temps, mais également de modifier facilement l'agencement des tablettes en fonction de la nature des articles présentés. Cela peut permettre encore d'adapter le présentoir à son environnement.

[0006] Par ailleurs, des présentoirs d'aspects différents peuvent être réalisés grâce à l'utilisation desdites tablettes avec des étagères identiques, ce qui permet de bénéficier d'un effet d'échelle dans la fabrication des présentoirs.

[0007] Dans une réalisation particulière de l'invention, le présentoir comporte deux colonnes et trois séries d'étagères, l'une des séries étant supportée par les deux colonnes à la fois et les deux autres séries s'étendant chacune en porte-à-faux à partir de la colonne correspondante. Dans cet exemple notamment, un fronton peut relier les parties supérieures des deux colonnes.

[0008] Les étagères peuvent être agencées de multiples manières. Le présentoir peut comporter par exemple moins d'étagères fixées entre les deux colonnes que d'étagères montées en porte-à-faux sur chacune des colonnes, ce qui peut permettre de fixer un panneau publicitaire ou décoratif entre les deux colonnes.

[0009] Les étagères peuvent comporter par exemple au moins deux tablettes escamotables chacune. Ces deux tablettes peuvent être déplacées dans des directions opposées pour être amenées dans leur configuration déployée. L'une de ces tablettes peut, par exemple,

être déployée vers l'avant et l'autre vers l'arrière. Une telle configuration peut permettre de présenter des produits avec des agencements différents des deux côtés du présentoir, l'avant du présentoir faisant par exemple face à une vitrine et l'arrière étant visible depuis l'intérieur du magasin ou du salon de coiffure.

[0010] Les deux tablettes escamotables au moins d'une même étagère peuvent être de tailles, notamment de largeurs, différentes, ce qui offre une plus grande variété de présentations possibles. L'une des tablettes peut présenter par exemple une largeur de 70 mm et l'autre tablette le double. Les deux tablettes peuvent avoir la même profondeur, par exemple.

[0011] Chaque étagère peut présenter une forme symétrique par rapport à un plan vertical contenant son axe longitudinal.

[0012] Une série d'étagères s'étendant en porte-à-faux à partir d'une même colonne peut être agencée de manière à alterner la taille des tablettes escamotables dans le sens de la hauteur, lorsque le présentoir est observé de face. L'esthétique du présentoir peut s'en trouver améliorée.

[0013] Dans une mise en oeuvre particulière de l'invention, les colonnes comportent des éléments de fixation permettant de disposer les étagères à différentes hauteurs au choix de l'utilisateur, ce qui peut permettre notamment d'adapter l'écartement entre les étagères à la taille des articles. On peut ainsi, par exemple, disposer les étagères inférieures avec un plus grand écartement que les étagères supérieures, et y installer notamment des bidons pressurisés, traditionnellement assez encombrants.

[0014] Dans une autre mise en oeuvre particulière de l'invention, les étagères comportent, sur leur face supérieure, au moins une rainure située à proximité de leur bord avant ou arrière, et par exemple une rainure à proximité de chacun des bords avant et arrière. Cette rainure peut servir au maintien d'au moins une plaquette publicitaire ou d'information, par exemple.

[0015] Le présentoir peut comporter au moins un socle à la partie inférieure de chaque colonne, un tel socle comportant avantageusement une coque réalisée par rotomoulage.

[0016] Les étagères et/ou les colonnes peuvent être réalisées au moins en partie en aluminium.

[0017] Les étagères peuvent être fixées sur les colonnes au moyen de pièces de fixation comportant chacune une armature métallique et un habillage en matière plastique. L'armature métallique peut comporter au moins une ferrure en forme générale de T, par exemple deux ferrures espacées et en vis-à-vis. Ces deux ferrures peuvent définir entre elles un espace permettant le passage du corps d'au moins une vis dont la tête vient reposer contre lesdites ferrures, pour maintenir ces dernières en place sur la colonne. Les ferrures peuvent comporter à une extrémité un perçage permettant le passage d'une vis de maintien de la pièce de fixation sur l'étagère. Avantagusement, l'habillage en matière

plastique est conformé pour épouser la forme extérieure de la colonne.

[0018] L'invention pourra être mieux comprise à la lecture de la description détaillée qui va suivre, d'exemples de réalisation non limitatifs de l'invention, et à l'examen du dessin annexé, qui fait partie intégrante de la description, et sur lequel :

- la figure 1 est une vue en élévation d'un présentoir conforme à un premier exemple de réalisation de l'invention,
- la figure 2 représente isolément une étagère du présentoir de la figure 1,
- la figure 3 représente isolément en vue de dessous l'une des étagères du présentoir de la figure 1,
- la figure 4 représente de manière schématique, en perspective, une pièce de fixation d'une étagère sur la colonne associée,
- la figure 5 est une vue de face d'une ferrure de la pièce de fixation de la figure 4, et
- les figures 6 et 7 illustrent, de manière schématique, différents agencements, parmi d'autres, des étagères sur les colonnes.

[0019] Dans toute la description et dans les revendications, les expressions « comportant un » ou « comprenant un » doivent être comprises comme étant synonymes de « comportant au moins un », sauf si le contraire est spécifié.

[0020] Le présentoir 1 représenté sur la figure 1 comporte deux colonnes 2 et des séries d'étagères 3a, 3b et 3c, aptes à supporter des articles 6.

[0021] Toutes les étagères 3a sont superposées, étant au nombre de six par exemple, et sont fixées en porte-à-faux sur la colonne 2 de gauche. Toutes les étagères 3c sont identiques aux étagères 3a, au nombre de six également, par exemple, et sont superposées et fixées en porte-à-faux sur la colonne 2 de droite. Les étagères 3b sont au nombre de trois par exemple, et sont fixées sur les deux colonnes 2 pour s'étendre entre ces dernières. Les étagères 3a et 3c s'étendent dans des directions opposées. Les étagères 3b diffèrent dans l'exemple illustré des étagères 3a et 3c essentiellement par le fait qu'elles sont un peu plus longues et par le fait qu'elles sont agencées pour se fixer aux deux colonnes 2 au lieu d'une seule.

[0022] Les étagères 3a, 3b et 3c peuvent comporter chacune une ou plusieurs tablettes escamotables, par exemple une tablette 4a de petite largeur et une tablette 4b de grande largeur.

[0023] Ces tablettes 4a et 4b peuvent servir par exemple à mettre en avant des échantillons 7, comme on peut le voir plus particulièrement sur la figure 2.

[0024] Les tablettes 4a et 4b sont agencées de manière à pouvoir s'escamoter sous les étagères 3a, 3b ou 3c, comme le sont notamment les tablettes 4a et 4b des deuxième et troisième étagères 3a de la colonne 2 de gauche en partant du bas.

[0025] Les étagères 3a, 3b et 3c comportent, à proximité de leurs bords longitudinaux avant et arrière, sur leur face supérieure, des rainures longitudinales 12, dont l'une seulement est visible sur la figure 2, dans laquelle peut être introduite une plaquette 8 publicitaire ou d'information.

[0026] On peut voir sur la figure 3 notamment que l'étagère 3b présente une forme généralement symétrique par rapport à un plan médian vertical contenant son axe longitudinal X. Il en est de même des étagères 3a et 3c. La face inférieure de chaque étagère 3a, 3b ou 3c comporte, associée à chaque tablette escamotable 4a ou 4b, une paire de glissières 22. Ces dernières permettent de guider en translation selon l'axe X des chariots 13a et 13b, respectivement associés aux tablettes 4a et 4b.

[0027] La tablette 4a peut coulisser par rapport au chariot 13a dans une direction perpendiculaire à l'axe X, horizontale, et il en est de même pour la tablette 4b vis-à-vis du chariot 13b. Les chariots 13a et 13b sont agencés de manière à permettre aux tablettes respectives 4a et 4b d'être déplacées d'une position escamotée, dans laquelle les tablettes sont situées par exemple en totalité sous l'étagère, à une position déployée dans laquelle les tablettes s'étendent en porte-à-faux au-delà des bords longitudinaux de l'étagère, pour permettre d'y poser un article 6 ou un échantillon 7.

[0028] Le cas échéant, le déplacement des tablettes 4a ou 4b par rapport aux chariots 13a ou 13b peut s'effectuer avec des points durs obtenus par friction ou déformation élastique, afin de permettre à l'utilisateur manœuvrant les tablettes 4a et 4b de ressentir si celles-ci atteignent leurs positions escamotée ou déployée.

[0029] Le corps de chaque étagère 3a, 3b et 3c, qui est constitué par exemple par un profilé en aluminium, reçoit à ses extrémités une ou deux pièces de fixation 5 servant à son montage sur l'une des colonnes 2 ou les deux, selon le cas. Ainsi, les étagères 3b comportent à chaque extrémité une pièce de fixation 5, comme on peut le voir sur la figure 3, tandis que les étagères 3a et 3c ne comportent qu'une seule pièce de fixation 5, étant par exemple munies à l'autre extrémité d'un simple embout 30, comme on peut le voir sur la figure 2.

[0030] Les pièces de fixation 5 sont agencées de manière à pouvoir reprendre les efforts liés au poids des articles 6 posés sur les étagères, et peuvent comporter à cet effet une armature métallique 17 composée de deux ferrures 18, identiques et disposées avec un espace en regard l'une de l'autre, comme on peut le voir sur la figure 4.

[0031] On a représenté isolément sur la figure 5 l'une de ces ferrures 18. Cette dernière comporte une portée 18a destinée à être engagée dans une rainure à l'intérieur du corps de l'étagère, par exemple, et une embase 18b présentant des méplats 18c. La portée 18a est pourvue, à son extrémité opposée à l'embase 18b, d'un perçage 20 qui permet le passage d'une vis de fixation 16 venant en prise avec le corps de l'étagère, comme

on peut le voir sur la figure 3.

[0032] Chaque pièce de fixation 5 comporte, du côté de l'embase 18b, une coque 19 en matière plastique qui sert d'habillage et masque l'armature 17. La coque 19 comporte des ouvertures 31 pour le passage de vis de fixation et permet de réaliser une jonction esthétique entre une étagère et la colonne correspondante.

[0033] Chaque colonne 2 comporte, dans l'exemple illustré, un profilé métallique, en aluminium par exemple, pourvu comme on peut le voir sur la figure 4 de rainures longitudinales 14. Ces dernières reçoivent des barres pourvues sur leur longueur de perçages taraudés 15 dans lesquels peuvent venir en prise les vis engagées dans les ouvertures 31 des pièces de fixation 5. Ces vis peuvent prendre appui par leur tête contre les méplats 18c, leur corps s'étendant dans l'intervalle 21 existant entre deux ferrures 18. De préférence, le pas avec lequel les perçages 15 sont réalisés est relativement faible de manière à offrir un choix suffisant pour la hauteur à laquelle chaque étagère est positionnée. Le pas en question peut ainsi être suffisamment faible pour qu'une majorité des perçages 15 restent inoccupés.

[0034] Dans l'exemple illustré, chacune des colonnes 2 est fixée à sa base à un socle 9 comportant une coque réalisée par rotomoulage.

[0035] Un fronton 10 relie les deux colonnes 2 à leur partie supérieure.

[0036] Dans l'exemple illustré, les étagères 3a et 3c sont plus nombreuses que les étagères 3b et ces dernières sont fixées entre les deux colonnes 2 suffisamment bas pour laisser un emplacement permettant d'accueillir un panneau 11 pouvant comporter par exemple une image permettant de mettre en valeur les produits 6.

[0037] Il va de soi que l'invention n'est pas limitée à un agencement particulier des étagères par rapport aux colonnes ni à un nombre donné d'étagères ou de colonnes.

[0038] A titre d'exemple de variantes possibles, parmi d'autres, on a représenté de façon schématique sur les figures 6 et 7 des présentoirs 60 ou 70 comportant chacun une seule colonne 65 ou 75. Le présentoir 60 comporte deux séries d'étagères 63a, 63c disposées le long de deux côtés opposés de la colonne 65. Le présentoir 70 comporte une série d'étagères 73c disposées d'un même côté de la colonne 75.

[0039] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation décrits.

[0040] Les tablettes peuvent, par exemple, être escamotables autrement que par coulissement et être montées sur les étagères de manière à pouvoir pivoter par rapport à ces dernières, par exemple.

Revendications

1. Présentoir (1 ; 60 ; 70), **caractérisé par le fait qu'il** comporte

- au moins une colonne (2),
- au moins deux étagères (3a ; 3c ; 63a ; 63c ; 73c) disposées en porte-à-faux sur ladite colonne,
- au moins une tablette escamotable (4a ; 4b), supportée par l'une desdites étagères.

2. Présentoir (1 ; 60 ; 70) selon la revendication 1, **caractérisé par le fait qu'**au moins l'une desdites tablettes escamotables (4a ; 4b) est supportée en porte-à-faux par l'une desdites étagères, lorsqu'elle est dans une position déployée.

3. Présentoir selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** toutes les étagères disposées en porte-à-faux comportent chacune au moins une tablette escamotable (4a ; 4b).

4. Présentoir selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** toutes les étagères du présentoir comportent chacune au moins une tablette escamotable (4a ; 4b).

5. Présentoir selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il** comporte deux colonnes (2), au moins une étagère (3b) supportée par les deux colonnes à la fois, et des étagères (3a ; 3c) disposées en porte-à-faux sur au moins l'une des deux colonnes.

6. Présentoir selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait qu'il** comporte un fronton (10) reliant les parties supérieures des deux colonnes (2).

7. Présentoir selon l'une des deux revendications immédiatement précédentes, **caractérisé par le fait qu'il** comporte moins d'étagères (3b) entre les deux colonnes (2) que d'étagères (3a ; 3c) montées en porte-à-faux sur chacune des colonnes.

8. Présentoir selon l'une quelconque des trois revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il** comporte un panneau (11) entre les deux colonnes.

9. Présentoir selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** ladite au moins une tablette escamotable (4a ; 4b) est apte à être déplacée sous l'étagère associée, dans la direction longitudinale de cette dernière.

10. Présentoir selon l'une quelconque des revendica-

tions précédentes,

caractérisé par le fait que ladite au moins une tablette escamotable (4a ; 4b) est apte à coulisser par rapport à un support (13a ; 13b) monté sous l'étagère associée.

11. Présentoir selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** ledit support (13a ; 13b) peut coulisser dans la direction longitudinale de l'étagère associée. 5
12. Présentoir selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il** comporte deux tablettes escamotables (4a ; 4b) au moins, par étagère. 10
13. Présentoir selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** les deux (4a ; 4b) tablettes escamotables peuvent être déplacées dans des directions opposées pour être amenées dans leur configuration déployée. 15
14. Présentoir selon l'une des deux revendications immédiatement précédentes, **caractérisé par le fait que** les deux tablettes escamotables (4a ; 4b) sont de tailles différentes. 20
15. Présentoir selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** chaque étagère présente une forme symétrique par rapport à un plan médian vertical contenant son axe longitudinal (X). 25
16. Présentoir selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** ladite au moins une étagère comporte sur sa face supérieure au moins une rainure (12) située à proximité de son bord avant ou arrière. 30
17. Présentoir selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait qu'**au moins une étagère comporte au moins une plaquette (8) introduite par son côté inférieur dans ladite rainure. 35
18. Présentoir selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il** comporte au moins un socle (9) auquel est fixé ladite au moins une colonne (2). 40
19. Présentoir selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** ledit socle comporte une coque réalisée par rotomoulage. 45
20. Présentoir selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'**une étagère au moins est

réalisée au moins en partie en aluminium.

21. Présentoir selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'**une colonne au moins est réalisée au moins en partie en aluminium. 5
22. Présentoir selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** les étagères sont fixées sur les colonnes au moyen de pièces de fixation (5) comportant chacune une armature (17) et un habillage (19) en matière plastique. 10
23. Présentoir selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** ladite armature (17) comporte au moins une ferrure (18) en forme générale de T. 15
24. Présentoir selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** ladite armature comporte deux ferrures (18) espacées et en vis-à-vis. 20
25. Présentoir selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** lesdites ferrures (18) définissent entre elles un espace (21) permettant le passage du corps d'au moins une vis dont la tête vient reposer contre lesdites ferrures, pour maintenir ces dernières en place sur la colonne. 25
26. Présentoir selon l'une quelconque des revendications 22 à 25, **caractérisé par le fait que** l'habillage (19) en matière plastique est conformé pour épouser la forme extérieure d'une colonne. 30

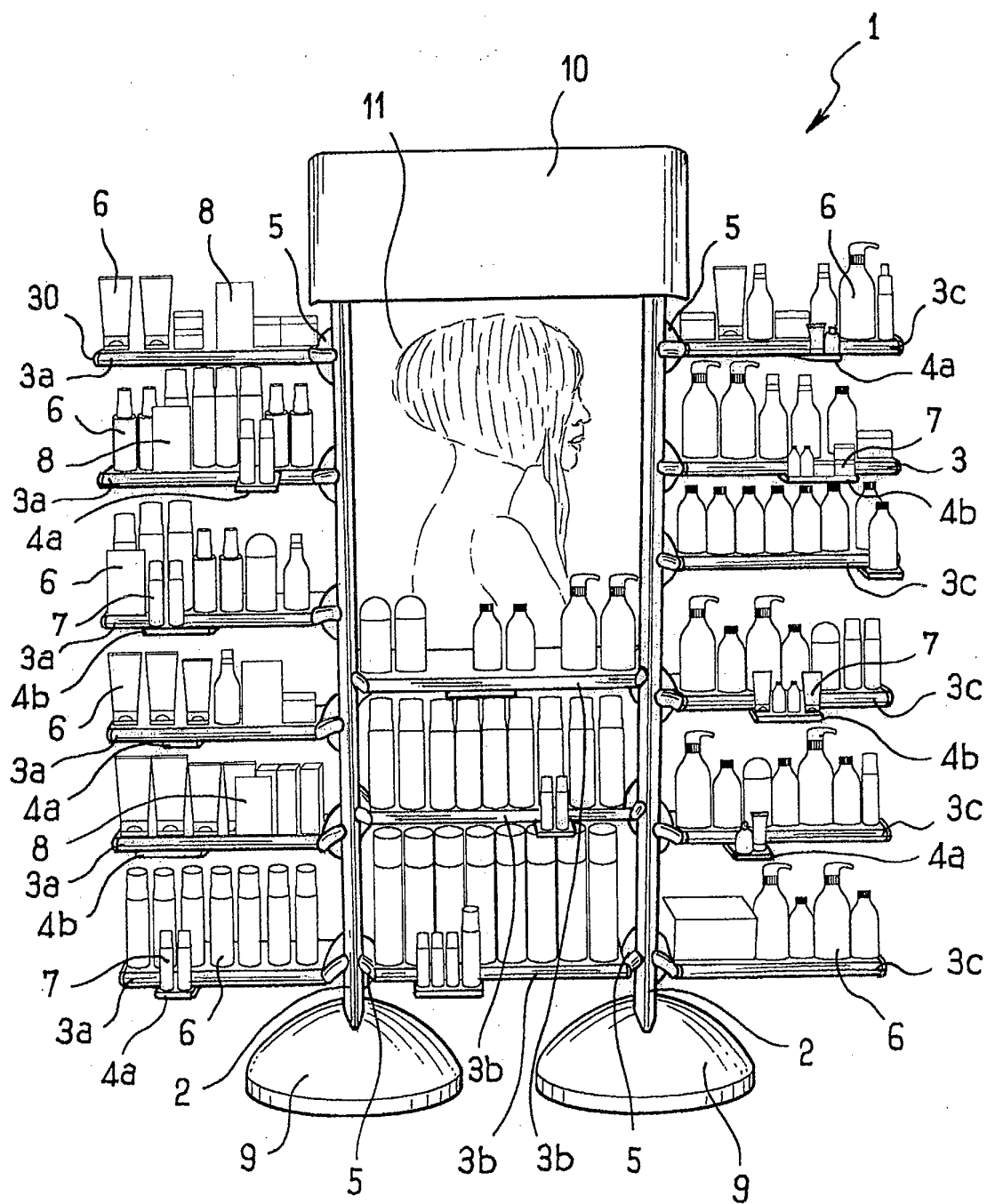
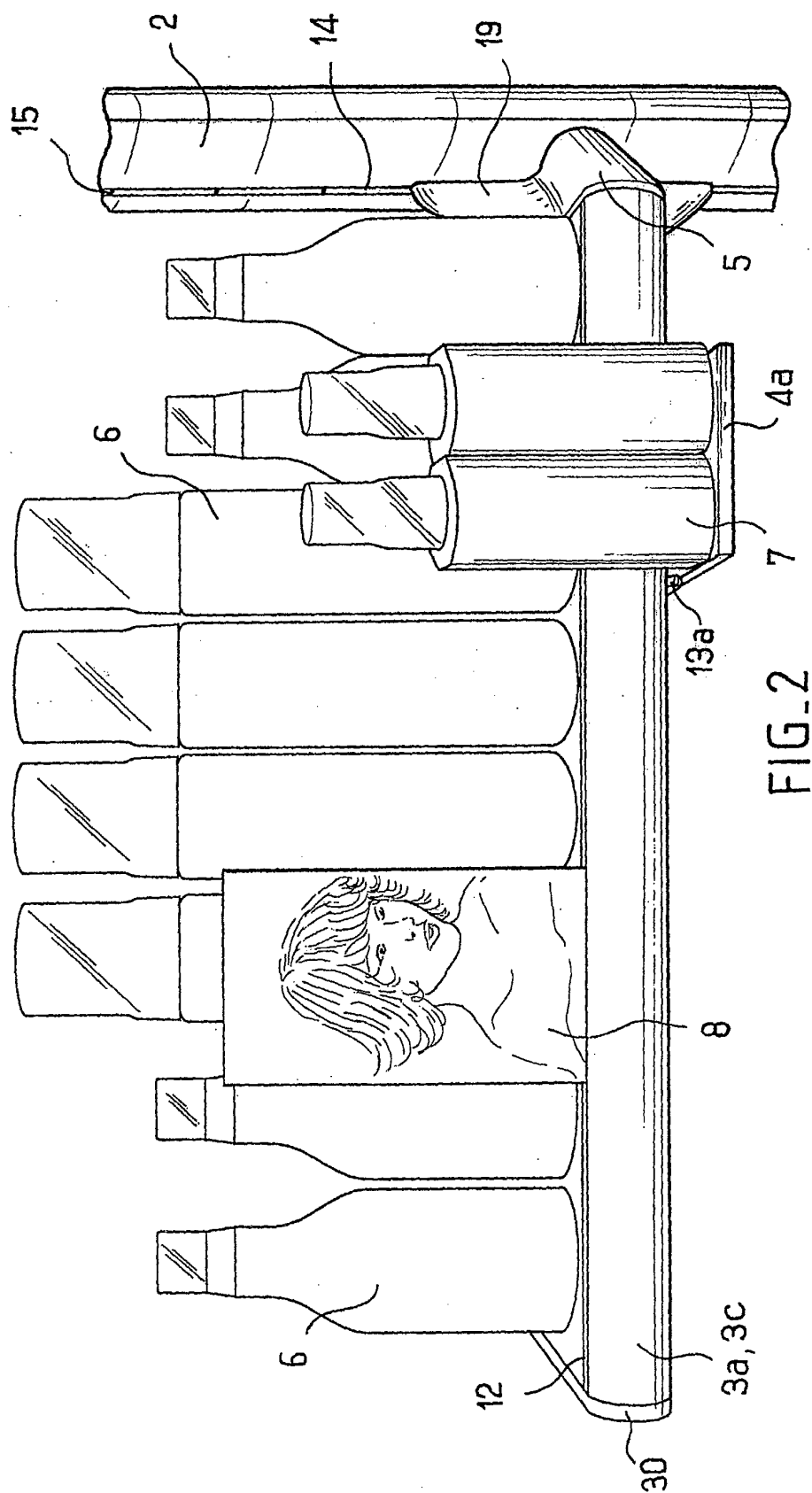
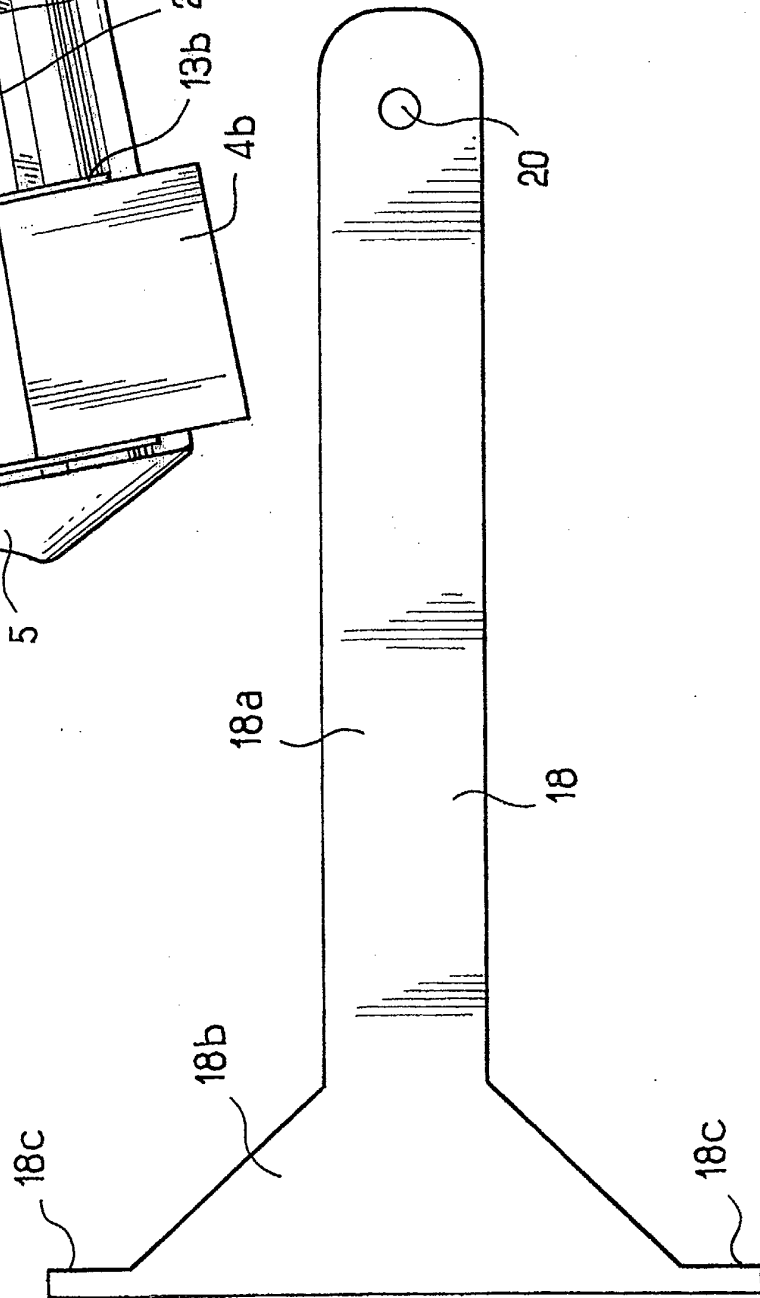
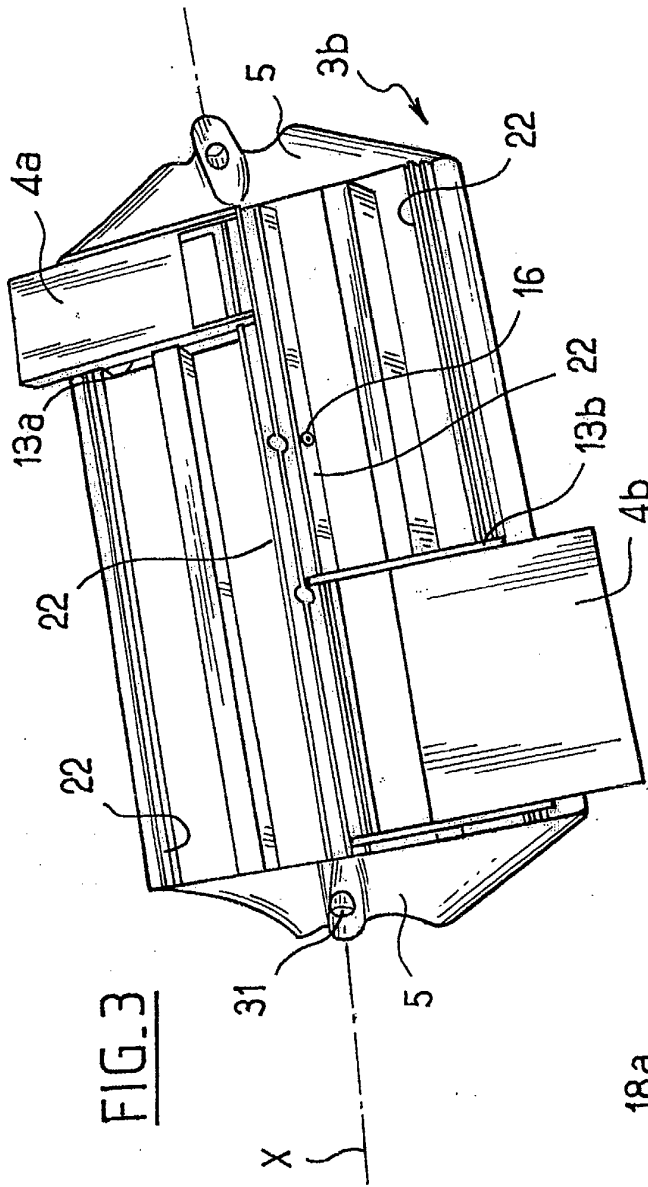


FIG. 1





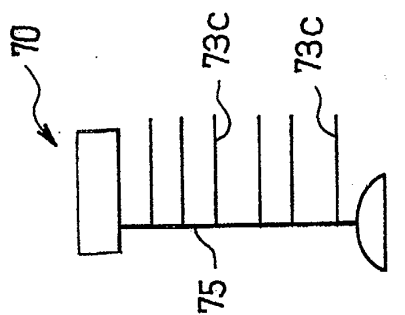


FIG. 7

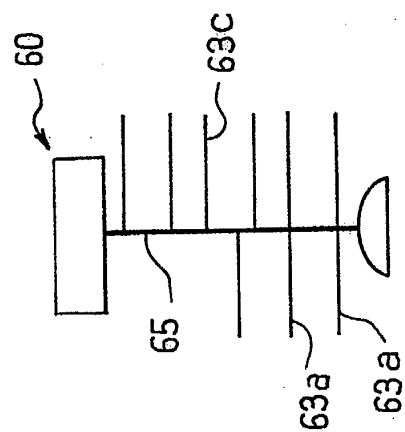


FIG. 6

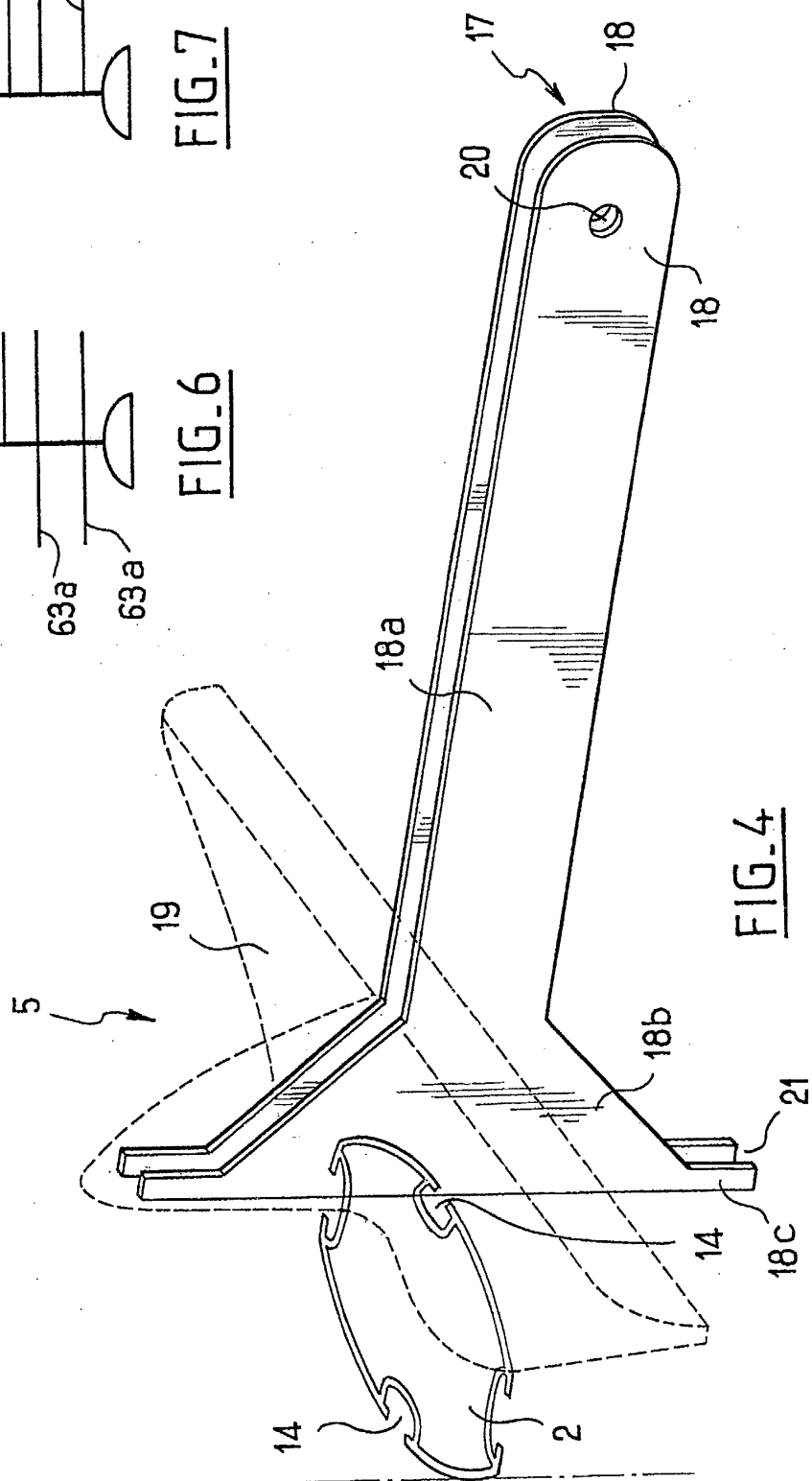


FIG. 4



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 02 29 2816

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
Y	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 1998, no. 02, 30 janvier 1998 (1998-01-30) & JP 09 266823 A (REMETSUKUSU JAPAN:KK), 14 octobre 1997 (1997-10-14)	1	A47F5/00 A47B96/02
A	* abrégé *	2,5,9-11	
Y	US 4 951 827 A (MORANSAIS CHARLES) 28 août 1990 (1990-08-28)	1	
A	* abrégé; figures *	6,8,18	
A	FR 2 561 083 A (OPHTALUX) 20 septembre 1985 (1985-09-20) * abrégé; figure 1 *	1,2,10, 13	
A	US 4 865 283 A (PARKER ROBERT J) 12 septembre 1989 (1989-09-12) * figures *	1,3,18	
A	US 5 813 741 A (FISH EDISON ALLEN ET AL) 29 septembre 1998 (1998-09-29) * abrégé; figures *	1-5	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7) A47F A47B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 11 février 2003	Examineur Pineau, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.92 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 29 2816

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

11-02-2003

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
JP 09266823	A	14-10-1997	AUCUN	
US 4951827	A	28-08-1990	FR 2625425 A1	07-07-1989
			EP 0323938 A1	12-07-1989
			JP 1221109 A	04-09-1989
			PT 89386 A	04-10-1989
FR 2561083	A	20-09-1985	FR 2561083 A1	20-09-1985
US 4865283	A	12-09-1989	AUCUN	
US 5813741	A	29-09-1998	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82